

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 10 avril 2018

Rappel de l'ordre du jour

19h30/19h45:

Approbation du compte-rendu du conseil local du 13.03.18.

19h45/20h15:

Point d'étape sur la rentrée 2018.

20h15/20h30:

Présentation de la visite de la cuisine Sogeres.

20h30/21h00:

Présentation du groupe de travail « conseils d'écoles »

21h0/21h30:

Constitution et organisation du groupe de travail « PEDT ».

21h30/22h00

Constitution et organisation du groupe de travail « fonctionnement du conseil local ».

Documents joints aux participants

Ordre du jour

Projet de compte-rendu du CL du 13/03/2018

Liste des présents

Monsieur Sangaré, Adjoint délégué à l'éducation.

Madame Rochdi, Adjointe déléguée aux conseils d'école, aux centres de loisirs et à la vie de quartier Horloge

Monsieur Lardy, directeur de l'éducation.

Madame Chelhoum, Coordinatrice de Projet et des Relations aux écoles et usagers.

Les représentants des parents d'élèves élus :

Madame Arrondel, école les châteaux élémentaire

Madame Brunelle, école les plants maternelle

Madame Cordon, école le point du jour maternelle

Madame Decaulne, école les tilleuls maternelle

Madame Diomande, école le gros caillou maternelle

Madame Eudier, école la justice (élémentaire)

Madame Gambier-Leroy, école le village élémentaire

Madame Gaeng, école la sébille élémentaire

Madame Goloko, école la chanterelle élémentaire

Madame Hezouani, école escapade élémentaire

Madame Jingand, école le terroir élémentaire

Madame Laronha, école le point du jour élémentaire

Madame Llopis, écoles les châteaux maternelle

Madame Mifoundou, école les touleuses maternelle

Madame Mouton, école les touleuses élémentaire

Madame Meddar, école le hazay maternelle

Madame Ouali, école la chanterelle maternelle

Madame Periot, école le village maternelle

Madame Pic, école le terroir maternelle

Madame Vaillant, école les linandes élémentaire

Monsieur Achin, école les plants élémentaire

Monsieur Babin, école le ponceau maternelle

Monsieur Delapierre, école les terrasses élémentaire
Monsieur Garcia, école des essarts maternelle et élémentaire
Monsieur Moutaoukil, école l'escapade maternelle
Monsieur Planquette, école la sébille maternelle

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chelghoum.
La secrétaire de séance est Mme Llopis.

Point n°1 approbation du CR du 13.03.18

Le CR est adopté à l'unanimité.

Point n°2 point sur la rentrée 2018

Rythmes scolaires

Les élus remercient les parents pour leur courrier en direction du DASEN.

Ils précisent que celui-ci a eu un impact, car la ville de Cergy a ensuite reçu une réponse écrite du DASEN confirmant le retour à la semaine de 4 jours.

La ville perd donc les dotations liées à l'organisation des TAPs.

Concernant l'organisation du mercredi, deux hypothèses possibles :

-ALSH « classique », c'est-à-dire dans les conditions existantes avant la réforme.

-s'inscrire dans le « plan mercredi » : mais à ce jour, aucune information plus précise de la part du gouvernement.

A priori, il s'agit d'un dispositif soumis à sélection, mais les modalités de financement ne sont pas encore fixées (une décision est attendue pour le mois de mai).

CP à 12

Les écoles concernées par le dédoublement des CP sont celles en REP (Réseau Education Prioritaire) :

BELLE EPINE, CHANTERELLE , CHAT PERCHE , CHENES , ESCAPADE , GENOTTES, LINANDES , JUSTICE , PONCEAU , SEBILLE , TERRASSES , TERROIR, TILLEULS.

Pour information, l'appartenance des écoles élémentaires au réseau REP est lié au rattachement du collège dont elles dépendent.

Au total, cela représente 23 CP dédoublés.

Un comité de pilotage dédié à ce sujet a été mis en place pour assurer la mise en place de ce dispositif (matériel, locaux...).

Point n°3 constitution des groupes de travail

Il est proposé de créer 3 groupes de travail à réunir avant le prochain conseil local :

-conseils d'écoles

-plan mercredi

-fonctionnement du conseil local.

Les parents s'inscrivent sur les feuilles d'inscription prévues à cet effet.

Point n°4 retour de la visite de la cuisine centrale SOGERES

Après un accueil convivial, les parents ont pu visiter les différentes infrastructures :

- Les légumes sont épluchés sur place
- La vinaigrette maison est faite sur place
- Le fromage tranché sur place
- L'origine de la viande dépend du cahier des charges (l'Irlande pour l'agneau, France pour le reste)

- Les règles d'hygiène et de sécurité sont strictes (charlotte, masque, gants, souliers)
- LA QUALITE DES PRODUITS : la volonté de travailler des produits de saison et de préférence locaux et l'exigence vis-à-vis des fournisseurs sur la qualité des produits pour coller au mieux au cahier des charges de la ville
- LE GOUT DES ALIMENTS CUISINES : les plats cuisinés sur place sont goûtés par les dirigeants et retravaillés si le goût n'est pas satisfaisant. Le fait maison comme les compotes et les purées
- LA CREATIVITE : Sogeres a une réelle volonté de susciter l'intérêt des enfants et d'éveiller leur curiosité avec les amuses bouches et avec des animations dans les écoles
- LE RECYCLAGE DES BARQUETTES : leur nombre est extrêmement élevé

Une information sur l'application SoHappy : elle permet d'obtenir les informations sur les allergènes en temps réel, en particulier en cas de modification de repas.

Les élus informent le conseil qu'à compter du 13 mars, dans le cadre de conventions de dons alimentaires avec des associations caritatives, Sogeres a intégré l'association cergysoise le Maillon. Celle-ci bénéficiera de dons 3 fois par semaine.

Le prochain Conseil Local aura lieu le 12 juin 2018, à 19h30.